



PUBLIE LE

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115700-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE ROUEN INSOUMISE, SOUS LE TITRE « POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL DE PROXIMITE »

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILLI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVVOY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNED (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE ROUEN INSOUMISE, SOUS LE TITRE « POUR LA DEFENSE
DU SERVICE PUBLIC POSTAL DE PROXIMITE »**

MESDAMES, MESSIEURS,

Ces dernières années, l'accueil postal de la population s'est considérablement dégradé dans notre ville, avec la fermeture des bureaux de Rouen Riboudet, Belges, Bourse, Champmeslé, Gare, Hôtel de Ville et Grieu. Cette succession de fermetures constitue un recul préoccupant de l'égalité d'accès au service public sur le territoire communal.

Si à priori le bureau de Rouen les Sapins devrait rouvrir, la fermeture de Rouen la Grand-Mare est annoncée, aggravant les conditions d'accès aux services de La Poste. Sauf intervention municipale, le bureau de Grammont devrait fermer le 30 juin, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation.

Nous sommes particulièrement attachés aux services publics, qui sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. A ce titre, les habitant·es des quartiers populaires sont évidemment les plus touché·es par ce désengagement : une part importante de la population y est titulaire d'un compte à la Banque Postale ou d'un livret d'épargne.

Dans ces quartiers, la Banque Postale est le seul endroit où ils peuvent accéder à un DAB, à un guichet pour retirer ou déposer des espèces. Par ailleurs, avec les fermetures, le bureau le plus proche sera à une distance considérable et viendra entraver leurs démarches pour, notamment, le retrait et dépôt de colis, lettres, et l'aide que leur fournissent les agents postaux.

L'éloignement touchera également durement des personnes vulnérables : les personnes âgées, à mobilité réduite, les personnes concernées par l'illectronisme. Évidemment, les commerçant·es, les associations sont fortement impactées par la fermeture de services bancaires et postaux de proximité, dans des quartiers qui souffrent déjà de déficit d'implantation commerciale.

En tout état de cause, il n'est pas vraiment pas souhaitable de remplacer un vrai bureau de poste, avec des agents formés, et l'intégralité des services fournis par la Poste et la Banque Postale, par un point de retrait de colis dans un commerce.

La Poste ne constitue pas une entreprise comme les autres. Elle est chargée par la loi de plusieurs missions de service public, notamment l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, qui justifient un soutien financier public important. A ce titre, nous déplorons les décisions unilatérales de La Poste qui n'a pas jugé bon d'informer préalablement la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale, comme les textes l'y obligent, sur les fermetures de bureaux.

Considérant que La Poste a sollicité en 2026 le fonds de péréquation territoriale pour le bureau de Grammont, il serait incompréhensible que des financements destinés précisément à maintenir une présence postale dans les territoires puissent être mobilisés tout en permettant simultanément la fermeture du bureau concerné.

Avec cette motion, le Conseil Municipal de Rouen :

- Réaffirme son attachement au maintien d'un service public postal de proximité, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire communal ;
- Salue la mobilisation constante de la Ville de Rouen et du Maire ces dernières années pour défendre le maintien des bureaux de poste et des services postaux de proximité sur l'ensemble du territoire communal ;
- S'oppose à la fermeture des bureaux de la Grand Mare et de Grammont ;
- S'engage, à travers le projet de nouveau Centre Social Simone Veil, à proposer à La Poste des solutions permettant le maintien d'une présence postale de proximité dans le quartier, dans le respect des décisions qui relèvent de sa responsabilité ;
- Demande à la Commission départementale de présence postale territoriale de conditionner toute aide du fonds de péréquation au maintien effectif des services postaux et bancaires rendus à la population,
- Mandate le maire afin d'intervenir auprès de la direction de La Poste et de la Commission départementale de présence postale territoriale pour obtenir le maintien des bureaux concernés et garantir un service public postal de proximité pour les Rouennaises et les Rouennais.

Après prise de parole de M. VANHEE, M. LABBE, Mme ZERGUI, M. GOMIS, M. BEREGOVOY et Mme CARON, la motion amendée est soumise au vote à 14h25.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité des votants
(3 élus ne participent pas au vote : groupe Rouen Conquérante)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

